

Groupements de La Poste



Initiateur : La Poste.

Date : mise en place des groupements en 1990 (lorsque La Poste acquiert son statut d'entreprise publique), révisés depuis.

Objectif : mise en place d'une nouvelle entité compétente sur une zone géographique de taille intermédiaire (au niveau infradépartemental) autorisant ainsi une gestion plus rapide des problèmes (notamment de proximité) ainsi qu'une communication plus appropriée.

Chaque entité est gérée par un directeur des ventes qui assure la liaison entre les élus et la population, et joue un rôle prépondérant dans l'animation et le développement des services courriers et financiers.